



Le VIDE GRENIER organisé par le Comité des Fêtes d'EXINCOURT à l'extérieur du Complexe sportif et dans salle Brodbeck (1 rue de l'usine) le :

Dimanche 31 AOUT 2025 de 7H00 à 17H00. Réservé EXCLUSIVEMENT aux PARTICULIERS.

EMPLACEMENTS : Prix de location emplacement minimum de 5 Mètres : 12€ et 2,20 € par mètre supplémentaire (10 mètres maxi). Tarif pour salle Brodbeck et sous la protection , le long des salles Augé et Morel.

En extérieur sans protection : 10 € les 5 m et 2€ par mètre supplémentaire.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du COMITE des FETES d'EXINCOURT.

Les chèques seront encaissés après le vide grenier. Pas de remboursement en cas d'absence.

Installation des exposants à partir de 5H00 le dimanche, jusqu'à 8H00 maximum (libre après 8H00).

Ne pas quitter l'emplacement avant 17H00. Les exposants doivent laisser l'emplacement propre (emplacement sale =exclusion du prochain vide grenier).

Attention : Il n'y aura plus de benne 'rebus' => Nécessité de ramener tous les objets , chez vous ...

BULLETIN d'INSCRIPTION à retourner à Dominique DODIN 4 rue d'Alsace 25400 Exincourt 06 98 70 37 28

Mail : claudedodin@hotmail.fr

Je soussigné NOM : Prénom :

Adresse : Code Postal :

Téléphone :

E-mail :

➤ RESERVATION emplacement (5m couverts)	... X 12€	=	€
Longueur complémentaire par mètre	... X 2,2€	=	€
➤ Réservation emplacement Extérieur (5 m)	... X 10€	=	€
Longueur complémentaire Ext par mètre	... X 2 €	=	€
Prêt de table * (+ chèque caution 30 €/table)	x 5€	=	€
Prêt chaise	x 2 €	=	€
(*) 1,80 X 0,70 m	TOTAL :		€

Attention ...PAIEMENT IMPERATIF à LA RESERVATION

Je joins à ma demande : La photocopie d'une pièce d'identité + paiement de l'emplacement .
Je m'engage à respecter le règlement en vigueur .

SIGNATURE :

Rappel : La vente dans les vides greniers est limitée à 2 par an et sous condition de ne vendre que des objets usagés. La vente de nourriture, plantes, alcool, animaux et armes à feu est strictement interdite et les professionnels ne sont pas acceptés .

Document imprimé par nos soins. Ne pas Jeter sur la voie publique.